



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu

Date de convocation : 27 septembre 2021	1^{er} octobre 2021
Heure de convocation : 19h00	Heure d'ouverture constatée : 19h00
Lieu : salle des fêtes (en raison du contexte sanitaire) avec un public limité à 5 personnes	

- **Présents** : Monsieur Daniel BONDIER – *Maire* / Monsieur Eddy LACROIX – *1^{er} adjoint* / Madame Marie-Odile RAMELET – *4^{ème} adjointe au Maire* / Monsieur MESSENGER Christian / / Monsieur Jean Philippe CURNILLON / Monsieur Bruno MULLIEZ / Madame Valérie MORAND / Madame Frédérique VUILLOT – *Madame Amandine GAGNEUX conseillers(ères) municipaux*

Absents représentés : Monsieur PERRIN Michel représenté par M. BONDIER Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Eddy LACROIX

Absents : Mesdames Anne-Laure LAGRANGE / Anne-Marie ANSTETT / Monsieur David BLANC

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire – Daniel BONDIER – ouvre la séance du Conseil Municipal.

Il informe que le 1^{er} point prévu à l'ordre du jour ne pourra pas être présenté en raison de l'absence de l'intervenant du CPIE et d'Anne Marie ANSTETT, tous deux suspectés d'être cas contact COVID 19.

I. Approbation du dernier compte rendu

Le précédent compte rendu du 10 SEPTEMBRE 2021 est validé à l'unanimité des présents.

II. SIVOS : demande participation financière au 2^e préau de l'école

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Président du SIVOS Montain/Plainoiseau, suite à la réfection du 2^e préau de l'école de Plainoiseau.

Déjà le 1^{er} préau de l'école de Plainoiseau, le SIVOS avait bénéficié d'aides financière provenant de : Communauté de Communes Bresse Haute Seille, DETR , et Commune.

Pour ces travaux de 2^e préau de l'école, c'est un coût de 11 447 € HT. Le SIVOS prétendra à une subvention DETR de 30 %, la Communauté de Commune financerait 50 % du montant restant H.T. La commune contribuera, avec prise en charges de frais de chauffage

Vote favorable par 9 voix Pour - 1 Abstention (le Président du SIVOS).

III. Présentation et approbation des lignes Directrice de Gestion

L'une des innovations introduites par la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019 consiste en l'obligation, pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics locaux, de définir des lignes directrices de gestion (LDG). Ces dernières ont vocation à devenir le nouveau

document de référence pour la gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales.

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ne sont plus compétentes en matière d'avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2021.

Toutes les collectivités sont concernées : l'établissement des LDG est obligatoire dès le premier agent, même à temps non complet.

Ce document constitue une référence pour la gestion des ressources humaines des collectivités.

Il s'agit de formaliser la manière de piloter les R.H. en dressant un bilan de ce qui existe dans la collectivité, en proposant des axes d'évolution en tenant compte de la stratégie du mandat, et en anticipant les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Elles sont déterminées pour une durée de 6 ans maximum et peuvent faire l'objet de révision à tout moment APRES AVIS du comité technique.

Monsieur le Maire, présente le document élaboré, à partir de la trame proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Jura.

Il comporte :

1 - la liste des différents postes, avec les fonctions

Les agents sont au nombre de 3 à ce jour :

- 1 Responsables service technique,
- 1 Secrétaire de mairie
- 1 Agent d'entretien des locaux.

2 - les pratiques de la commune : tableau de l'effectif, entretien professionnel, ... On cite que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sera à établir.

3 - les actions à mener au niveau des ressources humaines :

Pour Plainoiseau : projet de

- Recruter un agent sous contrat, pour seconder le Responsable des services techniques.

Vote : Approbation du document à l'unanimité des présents.

IV. Travaux bâtiment / voirie

Monsieur le Maire souhaite présenter les travaux à prévoir sur les années à venir en gestion globale de la commune

1°) sur les bâtiments :

- Les travaux de bâtiments du Colombier des Arts sont terminés, la réception de fin de travaux est fixée au 15 oct. 2021.

La Commune aura à verser 2 annuités, calculées sur la base du coût réel des travaux faits.

- En 2022 est prévu la réfection de la toiture du colombier des arts.
Sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes Bresse Haute Seille. Le Coût de la réfection fera l'objet d'une demande de subvention DETR. Une participation de la Commune sera calculée selon 1/3 du coût H.T. des travaux.

- A la Mairie : Isolation phonique du bureau du maire. Ce projet est subventionné par une DETR.
- Salle des fêtes : travaux de rénovation globale avec façade, fresque sur le mur, système de chauffage performant et d'éclairage. Ces travaux font l'objet d'une demande de subventions sur le plan de relance 2022.
- Devant la mairie, au niveau de la fontaine, changement d'une pompe sur les jets. La commande est passée auprès de l'entreprise pHar'eaux de Larnaud.

- Une proposition d'achat par la commune de la Maison Buccellato a été faite, nous sommes en attente de réponse de l'UDAF.

2°) Sur travaux de voiries

- Route de Jonay : réfection du virage en bas du chemin du quart et marquage de l'axe de la chaussée.
- Places de retournement, nécessaires à plusieurs endroits : l'impasse du Marteret, et deux impasse à la Fontaine aux loups
- Signalisation routière à La Fontaine aux Loups : Décision de mettre en dur les séparateurs expérimentaux, selon le devis d'Eiffage proposition de 5556.80 € TTC.
Pour ces travaux, M. le Maire met au vote ce devis de la Société Eiffage, et informe qu'une subvention dans le cadre des « amendes de police » pourra être demandée.
Vote : Le Conseil Municipal est favorable à ces travaux à l'unanimité des présents, et autorise M. le Maire à procéder au dépôt d'une demande de subvention au Département.
- VC 1 : chemin ruraux qui relie Rue des Minimés à L'étoile. Gros entretien à prévoir.
-
- **Travaux sur chemins ruraux** à prévoir dans les années futures : Jonay, en Brenon, en Nauleu, liaison La citadelle / l'Etoile ; Chemin rural vers les lagunes ; Chemin du quart.
- **Travaux d'assainissement :**
 - Impasse du Marteret : refaire un diagnostic de la partie assainissement.
 - Pour la lagune, un dégrilleur est commandé depuis le printemps.
 - Diagnostic à faire sur plusieurs réseaux, impasse du Marteret, branchements de la Verpillère, réseau qui arrive Rue du Haut.
 - Recensement à faire sur **les maisons non branchées au village (mise en demeure)**

Monsieur le Maire explique qu'il sera nécessaire de faire des choix de travaux et les prioriser, selon nos obligations.

V - Informations diverses

1. Commission de révision de la liste électorale

Il était souhaité faire une mise à jour de la liste. Sur 478 inscrits, on a proposé 67 radiations.

Cette opération a été faite en total respect des règles de tenue de liste électorale, un courrier d'information à l'intention de la personne susceptible d'être radiée. Sur ce courrier, un coupon-réponse était prévu pour proposer de former un recours dans les 15 jours suivant la réception de la lettre.

Sur les 67 radiations proposées, 3 personnes se sont manifestées demandant à rester inscrites sur la Commune.

2. Appartement communal

Un appartement va être disponible fin novembre 2021, l'occupant actuel ayant donné son préavis début septembre 2021, pour un départ en Novembre 2021.

Une annonce a été déposée, des candidatures sont reçues. Deux visites de l'appartement vont avoir lieu. Puis le choix du nouveau locataire se fera par le bureau (Maire + adjoints), décision qui sera donnée lors du prochain Conseil Municipal.

3. Agent recenseur :

La commune aura à recenser une personne pour effectuer le Recensement Général de la population du 20 janvier 2022 au 18 février 2022. Formation assurée par l'INSEE.

Nous recherchons un agent recenseur qui secondera Marie Odile Ramelet coordinatrice.

VI - COMPTE RENDU DE DIVERSES INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe de sa participation à une réunion, à Lavigny sur les réseaux d'eau.

Monsieur Eddy Lacroix, informe de l'activité à la Communauté de Communes :

- L'annonce pour recruter un « Référent numérique », est toujours d'actualité. Une personne avait été choisie qui, finalement a renoncé à la prise de poste.
Ce référent aura deux mi-temps : le Fab Lab sur Commenailles et la CCBHS. Il sera mis à contribution pour la mise en place des « Points France Service » .
- Actualité Week-end : un programme « Rendez-vous de la terre » a commencé et se poursuit à Montain (du 29 sept au 3 oct),. La communauté de Communes a initié cet événement avec le Colombier des arts, en collaboration avec la commune de Montain, les agriculteurs de Montain, mais aussi le CPIE, Instant d'art, et les écoles. Avec le contexte de la terre, et de l'alimentation, ce programme touche de près le sujet du plan alimentaire territorial.
Ces événements d'animations festives bénéficient de fonds dans le cadre du CTEAC, Ce premier temps fort agri-culturel se déroule à Montain. Mais une réflexion sera menée pour que chaque année, des animations autour de ces thématiques puissent se tenir.
- Une réflexion est engagée pour la création d'une marque de territoire.
- Dans le cadre des services à la personne, il a été choisi de travailler avec l'ABRAPA qui proposait des ateliers mémoires
La commune se voit proposer 2 ateliers :
« Happy tab » : 12 séances pour 10 personnes le vendredi matin.
« Réalité virtuelle » : 4 séances pour 12 personnes : 2 groupes de 6.
Les Inscriptions pour ces ateliers seront reçues jusqu'au 10 décembre. Les séances se dérouleront dans la salle de réunion à l'étage de la mairie.
- Suite à réception des feuilles d'imposition, plusieurs citoyens demandent des renseignements sur le nouveau taux apparu à hauteur de 4 %.
D'ici à la fin du mois d'octobre une plaquette financière explicative sera adressée à l'ensemble des habitants de la CCBHS reprenant de nombreux éléments d'explication sur le fonctionnement financier et les contraintes budgétaires inhérentes à l'exercice de larges compétences à l'échelle d'un territoire. Sans l'intercommunalité ces nombreux services en direction de la population et du quotidien ne pourraient pas être exercés par les communes.

Madame Marie-Odile RAMELET informe :

- de l'avancée du déploiement de la fibre optique (ce dossier sera développé lors d'une prochaine séance du conseil municipal)
- de la Journée du sport adapté qui aura lieu le 15 oct. à Bletterans.

VII - COMPTE RENDU DE DIVERSES INFORMATIONS

M. Christian MESSAGER fait remarquer que l'état de la route en direction de Dole (bretelle), est en très mauvais état.

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 21h15

Certifié conforme aux débats et aux votes
intervenues au cours de la séance

Le Maire
Daniel BONDIER

